



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 décembre 2003

réintégration de biens au patrimoine communal

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Jean-Louis EPPLIN

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibérations énumérées ci-dessous, la Communauté d'Agglomération de Niort a décidé de mettre fin à la reconnaissance de l'intérêt communautaire des équipements suivants :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - skate park | Ø délibération du 23 juin 2003 |
| - garages concédés et parkings affermés | Ø délibération du 23 juin 2003 |
| - matériels divers de la direction Jeunesse | Ø délibération du 13 avril 2001 |
| - voirie du centre-bourg de Saint-Liguaire | Ø délibération du 18 février 2003 |

Conformément à la réglementation comptable M 14, il convient donc de constater budgétairement le retour de ces équipements dans le patrimoine communal et d'accepter ainsi la cession à titre gratuit par la Communauté d'Agglomération des horodateurs et divers matériels liés à ces équipements et compétences et de verser à cette dernière la part du montant des travaux effectués par elle qu'elle a réellement supportée pour le skate park et le centre bourg de Saint-Liguaire, ces travaux ayant valorisé l'actif.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **accepter** le retour de ces équipements et l'incorporation à titre gratuit des installations de voirie et des divers matériels dans le patrimoine communal, y compris le skate park, conformément aux annexes ci-jointes,
- **accepter** le versement d'une compensation des dépenses faites par la Communauté d'Agglomération de Niort pour la valorisation du skate park (3 000€) et du centre bourg de Saint-Liguaire (114 000€) sur le compte 65 715,
- **autoriser** les opérations budgétaires correspondantes.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 2 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
 L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE